

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **4 octobre 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 10 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Suivi et approbation des procès-verbaux du 16 août et 6 septembre 2022 ;
04. Période de questions ;
05. Rapport du service incendie ;
 - a. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins en formation des pompiers à temps partiel de la Municipalité de La Patrie ;
 - b. Regroupement incendie – Contre rendu de la rencontre avec avocat ;
 - c. Regroupement incendie – Suggestion d'un nom ;
06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;
 - a. Autorisation abonnement nouveau téléphone cellulaire et adresse IP fixe ;
 - b. Offre de service – Contrôle des matériaux – Remplacement de la conduite d'eau potable – Rue Principale Sud ;
 - c. Adjudication d'appel d'offres de balayage des rues municipales pour une période de 3 ans (2023-2024-2025) ;
 - d. Dépôt – Recommandation de signalisation route 257 Nord ;
 - e. Approbation des dépenses de voirie ;
07. Législation ;

- a. Avis de motion – Règlement remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;

08. Administration ;

- a. Remplacement de la résolution 2022-09-329 - Entente d'achat en commun – Nomination de représentants;
- b. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- c. Confirmation du retrait de l'aide accordée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- d. Programme PNHA – Installation de thermopompes murales dans les bâtiments municipaux;
- e. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques;
- f. Demande de l'école primaire de La Patrie – Jardin hydroponique;
- g. Campagne annuelle de financement <<Les amis des Jeux du Québec – Estrie>> - Conseil sport Loisir de l'Estrie;
- h. Plan de visibilité – Marathon du Mont-Mégantic 2023;
- i. Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
- j. Demande de financement – Plan de visibilité pour le projet Carbone Scol'ERE 2022-2023;
- k. Formation Infotech – Atelier webinaire taxation 2022;
- l. Formation Le grand décompte – ADMQ;
- m. Autorisation de dépenses – Autocollants bacs à vidange;
- n. Autorisation de dépenses – caméras – Alarme Sherbrooke inc.;
- o. Invitation – Fondation Louis-Saint-Laurent;
- p. Entériner invitation – Rendez-vous annuel de la CDC;
- q. Invitation – Assemblée générale de la Contrée du Massif Mégantic;
- r. Invitation – souper-bénéfice – Fondation Pauline Beaudry;
- s. Nomination d'un comité et des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- t. Dépôt du rapport d'activité 2021-2022 -FQM;
- u. Invitation Continuum Haut-Saint-François ;
- v. Demande d'hébergement – 48^e groupe scout Les Rassembleurs de St-Élie;
- w. Entretien ménagé des bâtiments municipaux 2023;
- x. Édition 2022 du cahier spécial sur le Haut-Saint-François de la Tribune;
- y. Dépôt – Soutien pour les services de proximité dans les villages;
- z. Autorisation – demande subvention volet 1 – Destination durable et action concertée;
- aa. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;
- bb. Les Fleurons du Québec – Journée de formation et de dévoilement;
- cc. Amendement de prolongation – lettre d'entente Service aux sinistrés;

09. Urbanisme ;

- a. Inspecteur en bâtiment – augmentation des heures de bureau ;
- b. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;
- c. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;
- d. Demande de dérogation mineure 2022-05 – client 728 ;
- e. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – biathlon ;

10. Loisirs et culture ;

- a. Soirée de Noël – Reconnaissance aux employés ;
- b. Demande de gratuité Centre communautaire – cours de piano ;
- c. Patinoire municipale – ouverture et contrat entretien ;
- d. Spectacle familial de Noël ;
- e. Demande de budget – Journée Halloween ;
- f. Demande – technicienne en loisirs ;
- g. Bibliothèque municipale – photocopieur et imprimante ;
- h. Dépôt – Rapport budgétaire 2022 du camp de jour ;

11. Dépôt de la correspondance ;
12. Correspondance à répondre ;
 - a. Courriel - Félicitation Halte du Soleil-Levant ;
13. Varia
14. Présentation des comptes
15. Rapport de la mairesse
16. Période de questions
17. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2022-10-342 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 16 août et 6 septembre 2022 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août et du 6 septembre 2022 ;

Attendu qu'à la séance du 6 septembre 2022, le procès-verbal du 16 août 2022 fut appuyé par Madame Hélène Côté Lambert alors que celle-ci était absente ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 16 août 2022 ainsi que le 6 septembre 2022 ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 16 août et 6 septembre 2022 et qu'ils soient adoptés.

2022-10-343 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Les membres du conseil et la directrice générale répondent aux questions du public.

Monsieur Ferland donne son suivi concernant les travaux de l'abri-bois. Celui-ci demande aux membres du conseil s'il peut allonger le délai du 7 octobre d'une semaine de plus afin de faire la teinture et l'installation des volets de l'abri-bois. Ils mentionnent qu'il n'aura pas terminé à temps les travaux d'ici le 7 octobre. Celui-ci mentionne l'importance de teindre le bois

avant son installation sur l'abri-bois pour que celui-ci se conserve mieux durant l'hiver.

La mairesse lui mentionne l'avis envoyé afin que celui-ci finisse les travaux comme prévu le 7 octobre. Celle-ci lui mentionne que les membres du conseil en parleront après la fermeture de la séance du conseil.

5. Rapport du service incendie

Rapport verbal à l'atelier du conseil de la directrice générale adjointe du service incendie.

a. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins en formation des pompiers à temps partiel de la Municipalité de La Patrie ;

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de La Patrie prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I de deux (2) pompiers pour la formation Autopompe, de trois (3) pompiers pour la désincarcération et d'un (1) pompier pour la formation d'Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la

MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

2022-10-344 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ**

b. Regroupement incendie – Compte-rendu de la rencontre avec avocat ;

La directrice générale explique aux membres du conseil sa rencontre avec l'avocat concernant le regroupement incendie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent compte-rendu.

c. Regroupement incendie – Suggestion d'un nom ;

Considérant que le regroupement incendie est à la recherche d'un nom représentatif des municipalités regroupées ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie propose comme nom : << *Régie des incendies CLPH* >> pour le regroupement incendie.

2022-10-345 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ**

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Autorisation abonnement Bell – Téléphone cellulaire et adresse IP fixe ;

Considérant que pour avoir accès à la télémétrie du tableau de contrôle de la station des eaux usées, le directeur de voirie doit s'équiper d'un nouveau cellulaire plus performant ;

Considérant que pour avoir accès à la télémétrie de la station des eaux usées, celle-ci doit avoir une connexion internet en tout temps afin d'acheminer les alarmes au nouveau cellulaire du directeur de voirie ;

Considérant que pour obtenir l'internet, la station de pompage doit aussi être munie d'une carte SIM afin de transmettre les données ;

Considérant que la municipalité de La Patrie n'est pas propriétaire du cellulaire des urgences étant donné qu'il est au nom d'un ancien employé et que celui-ci n'a jamais donné suite pour faire les changements requis depuis son départ de la municipalité ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal autorisent Madame France Dumont, directrice générale, à faire la démarche pour l'achat d'un nouveau cellulaire ainsi que d'une carte SIM afin que le directeur de voirie puisse obtenir les alarmes de la station des eaux usées via son nouveau cellulaire.

Que le conseil autorise Madame France Dumont à faire les démarches nécessaires pour demander au propriétaire actuel du cellulaire des urgences de bien vouloir faire le changement de nom pour celui de la municipalité ou l'annulation du service.

Que si la municipalité n'obtient pas de nouvelle du propriétaire actuel, celle-ci cessera de payer le cellulaire des urgences et se procurera un nouveau cellulaire pour l'employé de voirie actuel.

2022-10-346

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

b. Offre de service – Contrôle des matériaux – Remplacement de la conduite d'eau potable – Rue Principale Sud ;

Considérant l'offre de service professionnelle d'Englobe pour le projet de remplacement de la conduite d'eau potable sur la Rue Principale Sud – Contrôle qualitatif des sols et matériaux, référence P2201463.035 ;

Considérant que cette offre a pour description des essais en chantier (granulats, béton et enrobés bitumineux et les analyses environnementales et qu'Englobe émettra les documents suivants soit : Rapport final de contrôle qualitatif des matériaux ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal autorisent Madame France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de service professionnelle d'Englobe au numéro de référence P2201463.035 pour un montant de 30 586.23 \$ taxes incluses.

Monsieur le conseiller #5, Paul Olsen est contre la présente résolution.

2022-10-347 Résolution adoptée à la majorité.^{iv}

- c. Adjudication d'appel d'offres de balayage des rues municipales pour une période de 3 ans (2023-2024-2025) ;**

REPORTÉ

Les membres du conseil souhaitent obtenir d'autres soumissions pour faire des comparatifs.

- d. Dépôt – Recommandation de signalisation route 257 Nord ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel de Monsieur Émile Royer concernant sa demande d'attendre avant de prendre des décisions concernant la signalisation de vitesse pour la route 257 Nord. Celui-ci présentera un document recommandant le genre de panneaux à installer ainsi que les endroits où les installer. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel tout en sachant qu'un règlement 125-22 concernant les limites de vitesse de la route 257 Nord fut adopté le 1^{er} février 2022.

- e. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - Gravier | 2 500.00 \$ |
| - Fouet Kombi STIHL | 599.00 \$ |

Pour un total de : 3 099.00 \$ plus taxes.

2022-10-348 Résolution adoptée à l'unanimité.^v

7. Législation

- a. Avis de motion – Règlement remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;**

REPORTÉ

Les membres du conseil en discuteront lors de la rencontre du budget 2023.

8. Administration

a. Remplacement de la résolution 2022-09-329 - Entente d'achat en commun - Nomination de représentants ;

Considérant que les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise que chacune des municipalités membres de l'entente soit représentée par deux personnes au sein du comité formé ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Chantal Lacoursière

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Johanne Delage, mairesse, Madame France Dumont, directrice générale et Monsieur Richard Blais, conseiller de la municipalité de La Patrie soient nommés d'office sur le comité d'entente intermunicipale pour le service de collectes des municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ;

Que le conseil municipal nomme Madame Hélène Côté Lambert comme substitut pour le comité d'entente intermunicipale pour le service des municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ;

2022-10-349

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

b. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;

La nouvelle conseillère au poste numéro 2 est présente et dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 L.E.R.M.

c. Confirmation du retrait de l'aide accordée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre du ministère de l'Éducation du Québec concernant la confirmation de réception de la lettre du 4 mai 2022 confirmant l'annulation du projet d'aménagement de jeux d'eau. La Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique confirme le retrait de l'aide financière maximale de 89 436.66 \$ qui avait été annoncée le

9 mars 2022 dans le cadre du Programme. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre. Cette annulation de projet sera expliquée brièvement aux citoyens via le Facebook municipal.

d. Programme PNHA – Installation de thermopompes murales dans les bâtiments municipaux ;

Considérant que la municipalité de La Patrie veut faire un projet d'installation de thermopompes murales dans les bâtiments municipaux en passant par le programme PNHA ;

Considérant que ce projet a pour but principalement de tempéré les locaux qui sont utilisés par nos aînés dont, le centre communautaire, loué par plusieurs groupes de personne offrant des cours à tout les groupes d'âge et dont le Centre de jour aux personnes âgées qui a lieu à toutes les semaines, données par le CIUSSS. Le local de la Fripatrie, les Chevaliers de Colomb, le cercle des fermières, tous des locaux utilisés majoritairement par des personnes de plus de 50 ans. Ainsi que la salle municipale, la salle du conseil et la FADOQ où des activités de danse ont lieu pour leurs membres ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par Madame France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière ;

Que la municipalité de La Patrie ait pris connaissance du Guide du programme de financement d'EDSC et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme de financement d'EDSC associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

2022-10-350

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

e. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec qui informe la municipalité que la demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipements de collecte de matières organiques a été acceptée. En vertu du volet 2 du Programme

de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, une aide financière d'un montant maximum de 12 798 \$ est accordée. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre.

f. Demande de l'école primaire de La Patrie – Jardin hydroponique;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport de l'École Notre-Dame-de-Lorette concernant leur projet de jardin hydroponique. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

g. Campagne annuelle de financement << Les amis des Jeux du Québec -Estrie>> - Conseil sport Loisir de l'Estrie ;

REFUSÉE

h. Plan de visibilité – Marathon du Mont-Mégantic 2023 ;

REPORTÉE EN 2023

i. Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François ;

Considérant que Place aux jeunes (PAJ) Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention de jeunes qualifiés de 18 à 35 ans en région ;

Considérant que depuis maintenant près de 20 ans que Place aux jeunes participe au développement de la MRC du Haut-Saint-François et de ses collectivités en offrant un éventail de services afin de soutenir les jeunes professionnels qui désirent venir y travailler et s'y installer ;

Considérant que Place aux jeunes Haut-Saint-François déploie tous les efforts nécessaires et fait partie de ceux qui veulent relever le défi malgré un contexte de rareté de la main-d'œuvre où on cherche à être le plus attractif possible ;

Considérant que la contribution des municipalités proposées est calculée selon un montant équivalent à 25 \$ par 100 habitants ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser un montant de 203.75 \$ pour contribuer à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François sur son budget 2022.

j. **Demande de financement – Plan de visibilité pour le projet Carbone Scol’ERE 2022-2023 ;**

REFUSÉE

k. **Formation Infotech – Atelier webinaire taxation 2022 ;**

Considérant que cette formation est une mise à jour des connaissances concernant le logiciel Sygem – Taxation ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Il est **résolu** d’autoriser Madame France Dumont à participer à cette formation qui aura lieu le 1 décembre 2022 en webinaire pour un montant de 175 \$ plus taxes.

2022-10-352

Résolution adoptée à l’unanimité.^{ix}

I. Formation Le Grand décompte – ADMQ ;

Considérant que l’ADMQ offre une formation sous le nom : Le grand décompte au Siboire de Sherbrooke le 13 octobre 2022 ;

Considérant que cette formation aborde le projet de loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que le projet de loi 64 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives ;

Considérant que dans ce contexte, ces projets de loi récemment entrés en vigueur obligent les municipalités à adopter certaines mesures avant une certaine date et d’autres prévoient des mesures temporaires qui viendront à échéance à une date prévue ;

Considérant que cette formation aura pour objectif de planifier et de détailler les mesures qui devront être adoptées, année par année, le moment où elles devront l’être et leur échéance, dans le cas où il s’agit de mesures temporaires ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Il est **résolu** d’autoriser Madame France Dumont à participer à cette formation qui aura lieu le 13 octobre 2022 en présentiel, et ce, gratuitement ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-10-353

Résolution adoptée à l’unanimité.^x

m. Autorisation de dépenses – Autocollants bacs à vidange ;

Considérant la résolution 2021-11-316 qui mentionnait le souhait de la municipalité de La Patrie de charger le juste prix aux citoyens selon leur nombre de bacs en leur possession actuellement via l'installation d'autocollant sur les bacs de vidange ;

Considérant qu'il ne reste presque plus d'autocollants pour apposer sur les bacs à vidange afin de bien suivre la taxation municipale des bacs ;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'autocollants du logo de La Patrie de la compagnie Lettrage et conceptions publicitaires de Sherbrooke pour une quantité de 275 autocollants pour un montant de 1 011.25 \$ plus taxes ;

Que ces autocollants soient apposés sur les bacs d'ordures des citoyennes et citoyens de La Patrie par les employés de voirie, afin d'identifier les bacs et de mieux répartir les coûts de la collecte par nombre de bacs ;

Que 25 autocollants aillent au service de sécurité incendie de La Patrie.

2022-10-354

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

n. Autorisation de dépenses – caméras – Alarme Sherbooke inc. ;

Considérant que suite à l'installation des caméras situées à l'abri-bois, celle-ci fonctionne sur un circuit fermé du au réseau internet inexistant ;

Considérant que le portable de la direction n'est pas assez performant pour avoir accès au circuit fermé de la caméra de sécurité et que ceci empêche de pouvoir avoir accès aux enregistrements ;

Considérant que l'installation d'un écran au bureau municipal permettrait une plus grande efficacité pour la visualisation des caméras ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un écran 15 pouces avec fil HDMI, conçu pour les changements climatiques, d'un disque dur portable avec câble, d'un module d'alimentation avec batteries pour les fluctuations de courant pour un montant de 999.00 \$ plus taxes comprenant l'installation par Alarme Sherbrooke inc. ;

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un écran d'ordinateur pour le bureau municipal au coût de 250 \$ plus taxes comprenant l'installation.

2022-10-355 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

o. Invitation – Fondation Louis-Saint-Laurent ;

Considérant qu'après deux ans d'absence, la Fondation Louis-St-Laurent organise une activité de financement en collaboration avec le comité du 50^e anniversaire de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;

Considérant que ceux-ci offrent un plan de partenariat qui permet de profiter d'une belle visibilité et de privilèges lors de cet événement;

Considérant qu'il invite les membres du conseil au Show du 50^e qui aura lieu le 8 octobre prochain, à 20 h (ouverture des portes à 19 h), à la cafétéria de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent de East Angus;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie opte pour un plan de visibilité de 100 \$ qui offre une visibilité lors de l'évènement, un billet gratuit et une consommation ;

Que le conseil municipal autorise Madame Johanne Delage à participer à cet évènement ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-10-356 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

p. Entériner invitation – Rendez-vous annuel de la CDC ;

Considérant que la Corporation de développement communautaire du HSF invitait les membres du conseil à un rendez-vous annuel le mercredi 28 septembre 2022 à la Ruée vers Gould, Lingwick dès 11 h ;

Considérant que ce rendez-vous avait pour but d'être une assemblée générale annuelle, de parler des activités de réseautage ainsi qu'un rafraichissement ;

Sur la proposition Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine la participation de Madame Johanne Delage et Monsieur Paul Olsen au rendez-vous annuel qui eut lieu le mercredi 28 septembre 2022 et qui fut

donné par la Corporation de développement communautaire du HSF.

2022-10-357 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

q. Invitation – Assemblée générale de la Contrée du Massif Mégantic ;

Considérant que la Contrée du Massif Mégantic invite tous les élus des municipalités membres à son assemblée générale qui se tiendra le samedi 22 octobre de 14h à 16h au centre communautaire de Val-Racine (derrière l'église) ;

Considérant que les postes de représentant élu de chacune des 7 municipalités seront ouverts pour élection. Les fonds de la Contrée provenant en partie de chaque municipalité, celles-ci disposent d'un poste au conseil d'administration;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Mesdames Johanne Delage, mairesse et France Dumont, directrice générale ainsi que Monsieur Richard Blais, conseiller à participer à cette assemblée générale qui se tiendra le 22 octobre de 14 h à 16 h au Centre communautaire de Val-Racine ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-10-358 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

r. Invitation – souper-bénéfice – Fondation Pauline Beaudry ;

REFUSÉE

s. Nomination d'un comité et des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

Considérant les modifications apporter à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans

l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de La Patrie doit constituer un tel comité ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de La Patrie :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Madame France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière ;
- de Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de La Patrie dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de La Patrie de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-359

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

t. Dépôt du rapport d'activité 2021-2022 – FQM ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport d'activité 2021-2022 de la Fédération Québécoise des municipalités. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

u. Invitation Continuum Haut-Saint-François ;

Considérant l'invitation pour un réseautage du Continuum 2022 de la Corporation de développement communautaire du HSF qui aura lieu le mercredi 19 octobre à la salle communautaire de Johnville à 8 h 30 ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise Mesdames Johanne Delage et Hélène Côté Lambert à participer à ce Continuum du Haut-Saint-François offert par la CDC le 19 octobre à la salle communautaire de Johnville dès 8 h 30 ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-10-360 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

v. Demande d'hébergement – 48^e groupe scout Les Rassembleurs de St-Élie ;

ANNULATION

La demande a été retirée du demandeur.

w. Entretien ménagé des bâtiments municipaux 2023 ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De publier un appel d'offres pour un contrat d'entretien ménagé des bâtiments municipaux pour une période de deux ans à partir de janvier 2023 et selon le nouveau contrat proposé.

2022-10-361 Résolution adoptée à l'unanimité.

x. Édition 2022 du cahier spécial sur le Haut-Saint-François de la Tribune ;

Considérant que La Tribune fera découvrir notre belle région grâce au cahier du HSF ;

Considérant que cette publication présentera un bon nombre d'entrevues avec des personnalités locales, en plus de reportage sur des initiatives et des projets qui illustrent la qualité de vie et le dynamisme de cette région ;

Considérant que La Tribune distribuera ce cahier spécial dans plus de 6 200 foyers additionnels de la MRC du HSF, le mercredi suivant en plus de ses abonnés ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Il est **résolu** de faire l'achat d'une demi-page en couleur d'un montant de 1165 \$ plus taxes.

2022-10-362 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}

y. Dépôt – Soutien pour les services de proximité dans les villages ;

La directrice générale dépose le courriel de l'agent de développement concernant la promesse électorale de la CAQ conditionnel à s'ils sont réélus, d'injecter 400M\$ pour des projets de développement communautaire. Sans prendre parti politique, l'agent de développement propose de penser à un projet si jamais la CAQ sera réélue. Ce projet serait alors prêt à être déposé. Dans le cas contraire, le conseil aura été tout de même prévoyant. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel et se pencheront sur la question d'un projet à proposer éventuellement.

z. Autorisation – demande subvention volet 1 – Destination durable et action concertée ;

Considérant que l'agent de développement a apporté l'information concernant le Guide destination durable et action concertée qui détermine des mesures de soutien pour un tourisme collectif, responsable et durable ;

Considérant que cette aide financière est accordée par Plan pour une économie verte et par le gouvernement du Québec et administré par Fonds d'action Québec ;

Considérant que le projet doit présenter des dépenses admissibles d'au moins 25 000 \$ et qu'un montant maximal d'aide financière pouvant être accordé pour un projet est de 250 000 \$ et il ne peut excéder 80 % des dépenses réelles admissibles ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal mandate Monsieur Alain Farmer à monter un projet pour la réalisation d'une piste cyclable et sentier pédestres dans la municipalité ;

Que Monsieur Alain Farmer, agent de développement de la municipalité de La Patrie est autorisé à remplir le guide du demandeur volet 1 de Destination durable et action concertée suite à sa rencontre avec les membres du conseil le 1^{er} octobre 2021 pour le projet de piste cyclable et sentier pédestre ;

Que la municipalité de La Patrie autorise Monsieur Alain Farmer à signer et remplir tous les documents nécessaires à la production de la demande de subvention de Fonds d'action Québécois pour le développement durable.

2022-10-363

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

aa. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Centre de services scolaires des Hauts-Cantons;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons du Québec. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

bb. Les Fleurons du Québec – Journée de formation et de dévoilement ;

REFUSÉE

cc. Amendement de prolongation - lettre d'entente Service aux sinistrés;

Considérant que la Municipalité de La Patrie ainsi que la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont une lettre d'entente pour le Services aux sinistrés qui arrive à échéance au mois de janvier prochain;

Considérant que ceux-ci souhaitent procéder à un amendement de l'actuelle lettre d'entente afin notamment de prolonger sa période de validité pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance;

Considérant que La Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d'entente – Services aux sinistrés afin de refléter des changements de façons de faire au sein de la Croix-Rouge et l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec. Comme la nouvelle version de la lettre sera prête au cours des prochains mois, la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an la validité de l'entente actuelle afin que la municipalité puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Madame France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente pour une prolongation d'un an afin que ceux-ci puissent faire les changements appropriés ;

Que l'amendement de prolongation précise la prolongation de la validité de l'entente ainsi que trois autres modifications devant être apportées dès maintenant à la lettre d'entente :

- Une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans.
- Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux municipalités de 1 000 habitants et moins sera de 180\$. Cette modification permettra à la Croix-Rouge de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre.
- Un changement à la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – *Description des*

services aux sinistrés pour refléter la mise à jour des outils d'inscription.

- La substitution d'un paragraphe à l'annexe D – *Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la VILLE/MUNICIPALITÉ.

Que mises à part les modifications mentionnées ci-dessus, les autres dispositions de la lettre d'entente restent inchangées.

2022-10-364

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

9. Urbanisme

a. Inspecteur en bâtiment – augmentation des heures de bureau ;

Considérant la lourde charge de travail s'ayant accumulé depuis l'absence d'inspecteur depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que l'inspecteur de la firme Urbinspec occupant le poste d'inspecteur de la municipalité à une journée semaine aura besoin de plus d'heures pour parvenir à mettre à niveau les diverses demandes de permis et autres ;

Sur la proposition Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Gabriel Sévigny-Côté de la firme Urbinspec à travailler deux jours semaine à partir du mois d'octobre 2022 jusqu'à ce que les besoins en urbanisme soient atténués, et ce, par décision du conseil.

Monsieur le conseiller #5, Paul Olsen vote contre la présente résolution.

2022-10-365

Résolution adoptée à la majorité.^{xxi}

b. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;

REPORTÉ

Les membres du conseil souhaitent en parler avec la présence de tous les membres du comité.

c. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;

REPORTÉE

d. Demande de dérogation mineure 2022-05 – client 728 ;

REPORTÉE

e. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – biathlon ;

Considérant la demande de Monsieur Claude Morin ayant pour mandataire Monsieur Gabriel Langlois pour les lots 5 000 159, 5 001 240, 5 001 241, 5 001 242, 5 001 696 et lots 5 001 709 et 5 001 710 ;

Considérant que cette demande a pour projet d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour la pratique sportive d'un club de biathlon ;

Considérant que Monsieur Gabriel Sévigny-Côté, inspecteur de la municipalité de La Patrie confirme que cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme aux réglementations municipales ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

D'accepter la demande de Monsieur Claude Morin ayant pour mandataire Monsieur Gabriel Langlois pour les lots 5 000 159, 5 001 240, 5 001 241, 5 001 242, 5 001 696 et lots 5 001 709 et 5 001 710 afin d'obtenir la permission de tenir des compétitions sportives sur le site pour permettre aux athlètes d'évoluer sur le terrain où ils pratiquent le ski et le tir de façon sécuritaire et bien encadrée ;

Que l'implantation du centre n'ait eu aucun effet négatif sur l'agriculteur depuis le début de son existence et que le ski se pratique l'hiver seulement sur fond neigeux.

2022-10-366

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

10. Loisirs et culture

a. Soirée de Noël – reconnaissance aux employés ;

Attendu qu'il est important de faire reconnaître le travail accompli par nos employés ;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Il est **résolu** de mettre un budget de 1200 \$ pour la soirée de Noël des employés municipaux qui aura lieu le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 16 h.

2022-10-367

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

**b. Demande de gratuité Centre communautaire
– cours de piano ;**

Attendu que Monsieur Edgar Dubé fait la demande de location gratuite du centre communautaire pour un soir par semaine de 15 h 30 à 19 h 30 pendant la période scolaire, soit jusqu'en juin 2023 ;

Attendu que Monsieur Edgar Dubé veut favoriser l'apprentissage de la musique aux enfants de la municipalité ;

Attendu que Monsieur Edgar Dubé s'occupera de l'accordage du piano du centre communautaire gratuitement ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser Monsieur Edgar Dubé à obtenir la location d'un local du centre communautaire jusqu'à la fin du mois de juin 2023, et ce gratuitement ;

2022-10-368 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**c. Patinoire municipale – Ouverture et contrat
entretien ;**

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite l'ouverture de la patinoire municipale pendant la période hivernale 2022-2023 ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'engager Monsieur Bruno Audet pour l'entretien de la patinoire pour un total de 10 semaines pour un total de 2 600 \$.

Que la Municipalité de La Patrie autorise les employés de voirie à faire les dépenses nécessaires afin de sécuriser la patinoire pour son utilisation pour l'hiver 2022-2023 ;

2022-10-369 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}**

d. Spectacle familial de Noël ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie tient à offrir à ces citoyennes et citoyens un spectacle familial pour le temps des fêtes dans sa municipalité ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise de faire venir le jeune magicien, Monsieur Jacob Hamel, à la Patrie le 26 novembre 2022 à 14 h pour un montant de 500 \$ plus taxes ;

Qu'un montant de 250 \$ soit autorisé pour l'achat de collations qui seront distribuées gratuitement pour les familles ;

Que la municipalité charge un montant global de 5 \$ par famille ou personne seule, et ce, peu importe le nombre de membres, dans la famille, aux gens qui ne sont pas résidents de la municipalité de La Patrie ;

Que les billets seront vendus en préventes aux citoyennes et citoyens et seront publicisés sur les réseaux sociaux et dans le Jaseur municipal de la municipalité.

2022-10-370 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

e. Demande de budget – Journée Halloween ;

Considérant que la municipalité souhaite organiser un évènement lors de la distribution des bonbons qui aura lieu le 31 octobre 2022 ;

Considérant que cet évènement aura lieu dans la caserne incendie et qu'un parcours hanté et de type << fort boyard>> y sera installé ;

Considérant que la municipalité souhaite aussi faire la distribution de bonbons pour les enfants de sa municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise un budget de 1500 \$ à la création de cet évènement ainsi que l'achat des accessoires et bonbons ;

Que ce budget sera pris à même le budget des loisirs de la municipalité.

2022-10-371 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

f. Demande – technicienne en loisirs ;

Considérant la demande écrite de Madame Mélodie Caissie, coordonnatrice du camp de jour de La Patrie de pouvoir travailler comme employé des loisirs à distance pour la municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la demande de Madame Mélodie Caissie sera reportée et analysée au budget 2023 ;

Que les membres du conseil soulèvent l'importance d'un employé des loisirs en présentiel pour l'organisation des événements.

2022-10-372 Résolution adoptée à l'unanimité.

g. Bibliothèque municipale – photocopieur et imprimante ;

La directrice générale explique que la demande pour l'installation de l'imprimant est en cours. La MRC a manqué de temps pour venir l'installer. Ce sera fait sous peu ainsi que l'installation de l'ordinateur portable. Les membres du conseil demandent de faire un rappel à la MRC pour cette demande de service.

h. Dépôt – Rapport budgétaire 2022 du camp de jour ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le rapport budgétaire 2022 du camp de jour. Ceux-ci prennent connaissance du présent document.

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Courriel - Félicitation Halte du Soleil-Levant ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel d'un utilisateur de la Halte du Soleil-Levant qui mentionne ses félicitations concernant l'apparence de la Halte du Soleil-Levant. Celui-ci recommande aussi une boîte à pourboire. Celle-ci sera installée prochainement. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage, appuyé par Madame Hélène Côté Lambert, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 171 865.70 \$, Référence aux numéros de chèque 202200515 à 202200580 et référence aux chèques numéros 11416 à 11454 et les chèques numéros 202200402 à 202200424 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 -

Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 1282.70 \$. Le chèque 202100546 de 63 556.56 \$ de Construction et rénovation Qualitec est annulé.

2022-10-373 Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Rapport de la mairesse

Aucun rapport n'est prononcé par la mairesse.

16. Période de questions

Aucune question provenant du public.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 54.

2022-10-374 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2022-10-06 – Résolution transmise à DG pour suivi;
- ⁱⁱ 2022-10-06 – Résolution transmise à DG pour suivi ;
- ⁱⁱⁱ 2022-10-06 – Résolution transmise à DG et voirie pour suivi ;
- ^{iv} 2022-10-06 – Résolution transmise à DG et voirie pour suivi ;
- ^{vv} 2022-10-06 – Résolution transmise à voirie pour suivi ;
- ^{vi} 2022-10-06 – Résolution envoyée à Ville Scotstown par courriel ;
- ^{vii} 2022-10-06 – Résolution transmise à DG pour suivi ;
- ^{viii} 2022-10-06 – Impression du chèque fait et résolution postée ;
- ^{ix} 2022-09-30 – inscription envoyée à Infotech courriel;
- ^x 2022-09-30 – inscription envoyée par courriel
- ^{xi} 2022-10-06 – Commande de passée pour les autocollants et résolution envoyée par courriel ;
- ^{xii} 2022-10-06 – Résolution transmise à DG pour suivi commande ;
- ^{xiii} 2022-10-05 – Paiement effectué via internet et VISA ;
- ^{xiv} 2022-10-06 – Résolution classée dans pochette ;
- ^{xv} 2022-10-06 – Inscription faites et résolution classée dans pochette employé ;
- ^{xvi} 2022-10-06 – Résolution classée dans pochette Accès information ;
- ^{xvii} 2022-10-03 – Inscription de Johanne faite sur internet
- ^{xviii} 2022-10-06 – Publicité montée et envoyée avec la résolution au journal;
- ^{xix} 2022-10-06 – Résolution transmise à Alain pour remplir demande subvention par courriel;
- ^{xx} 2022-10-06 – Résolution et entente signée, cheque imprimé, mairesse à signer;
- ^{xxi} 2022-10-06 – Résolution mise sur bureau Inspecteur pour dossier;
- ^{xxii} 2022-10-06 – Résolution imprimée et signée et envoyé avec le dossier à la CPTAQ;

- ^{xxiv} 2022-10-06 – Résolution mise dans dossier employé;
- ^{xxv} 2022-10-06 – Envoyée résolution municipale à la personne pour confirmation date;
- ^{xxvi} 2022-10-06 – Achat divers fait et montage de l'activité avec Chantal;